

BalanceGénéraleHors période

du29/08/2024au31/12/2025

Compte de10000000à79999999masque

Début exercice29/08/2024

deàmasque

deàmasque

CollectifdeàZZZZZZZZmasque

Journaldeàzzz

EcrituresComptables

Détail par compte

EUR

Exclure les comptes soldés non mouvementés

Devise

Compte	Intitulé	Report	Mouvement		Solde	
			Débit	Crédit	Débit	Crédit
10130000	Capital souscrit - appelé, versé			15 000,00		15 000,00
101	Total groupe			15 000,00		15 000,00
1	Total classe			15 000,00		15 000,00
45120000	Compte courant Logos		500,00		500,00	
451	Total groupe		500,00		500,00	
4	Total classe		500,00		500,00	
51200000	Banque CIC		14 500,00	5 416,00	9 084,00	
512	Total groupe		14 500,00	5 416,00	9 084,00	
5	Total classe		14 500,00	5 416,00	9 084,00	
Total Comptes Bilan			15 000,00	20 416,00	9 584,00	15 000,00
62260000	Honoraires		5 400,00		5 400,00	
622	Total groupe		5 400,00		5 400,00	
62700000	Services bancaires et assimilés		16,00		16,00	
627	Total groupe		16,00		16,00	
6	Total classe		5 416,00		5 416,00	
Total Comptes Gestion			5 416,00		5 416,00	
Total général			20 416,00	20 416,00	15 000,00	15 000,00

Edition balance

RECAPITULATIF	Report	Mouvement		Solde	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
COMPTES AUXILIAIRES					
CLIENTS					
FOURNISSEURS					
AUTRES					
COMPTES DE BILAN					
Comptes de Capitaux			15 000,00		15 000,00
Comptes d'Immobilisation					
Comptes Stock et En-cours					
Comptes de Tiers		500,00		500,00	
Comptes Financiers		14 500,00	5 416,00	9 084,00	
COMPTES DE GESTION					
Comptes de Charges		5 416,00		5 416,00	
Comptes de Produits					
RESULTAT		5 416,00		5 416,00	
Comptes Spéciaux					
Comptes Analytiques					
TOTAUX COMPTABILITE		20 416,00	20 416,00		

EPHATA
Fonds de dotation
Siège : 43 avenue des droits de
l'Homme - 45000 Orléans
RNF : 045-FDD-00636-05

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres du Conseil d'administration du fonds de dotation EPHATA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation EPHATA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations



En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VANNES

Le 30/06/2026

Pour le cabinet EXCO AR MEN AUDIT

Xavier MARGOTTIN

Commissaire aux Comptes

Inscrit membre de la Compagnie

Régionale de Rennes

FONDS DE DOTATION EPHATA

Annexes

Exercice clos au 31/12/25

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 9 584 euros.

Le compte de résultat affiche en produits un total de 0 euros et en charges un total de 5 416 euros, dégageant ainsi une perte de 5 416 euros.

L'exercice considéré débute le 29/08/24 et se termine le 31/12/25, il s'agit du premier exercice comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03, modifié par le règlement ANC n° 2022-06, à compter du 1er janvier 2025 :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Aucune immobilisation sur l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et les autres créances présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur nette.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Engagements financiers

Néant

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

IMMOBILISATIONS

	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: Acquisitions	Diminutions : virt poste/poste	Diminutions : Cessions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Autres	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles					
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Install. Agencet des constructions	0	0	0	0	0
Installations techniques	0	0	0	0	0
Install. Agencet. Aménagt divers	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0
Immobilisations financières					
Autres participations	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0	0

AMORTISSEMENTS

	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements à la clôture de l'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Install. Agencet des constructions	0	0	0	0
Installations techniques	0	0	0	0
Install. Agencet. Aménagt divers	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique, mobilier	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE**PROV AMORTS DEROGATOIRES**

	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	0			
Terrains	0			
Constructions	0			
Install. Agencet des constructions	0			
Installations techniques	0			
Install. Agencet. Aménagt divers	0			
Matériel de transport	0			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	0			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		0	0
TOTAL GENERAL	0		0	0

PROVISIONS

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises
Provisions réglementées			
Amortissements dérogatoires	0	0	0
TOTAL	0	0	0
Provisions pour risques et charges			
Provision pour pertes de change	0	0	0
Provision pour litiges	0	0	0
TOTAL	0	0	0
Provisions pour dépréciation			
Provision dépréciation des titres de participation	0	0	0
Provision dépréciation sur stock et en-cours	0	0	0
Provision dépréciation sur comptes clients	0	0	0
Provision dépréciation sur comptes courants	0	0	0
TOTAL	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0
dont dotations et reprises	d'exploitation	0	0
	financières	0	0
	exceptionnelles	0	0

Montant
à la clôture
de l'exercice

0

0

0

0

0

0

0

0

0

0

0

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Néant	0
-------	---

TOTAL	0
-------	---

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Néant	0
-------	---

TOTAL	0
-------	---

DETAIL DES REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

REINTEGRATIONS DIVERSES

Néant	0
TOTAL	0

DEDUCTIONS DIVERSES

Néant	0
TOTAL	0

ETAT DES CREANCES

	Mt au 31/12/25	1 an au plus	plus d'1 an
Prêts	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0
Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Autres créances clients	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organ.	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0
Autres impôts	0	0	0
Divers	500	0	0
Groupe et associés	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL DES CREANCES	500	0	0
Prêts accordés en cours d'exercice	0		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	0		

ETAT DES DETTES

	Mt au 31/12/25	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts dettes Ets crédit à 1 an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts dettes Ets crédit à +1 an à l'origine	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
Sécurité sociale et autres organ. Sociaux	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0	0
Autres impôts	0	0	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupe et associés	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL DES DETTES	0	0	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

EPHATA

Exercice clos au 31/12/25

Emprunts dettes associés (personnes physiques)

0

DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

Fournisseurs et comptes rattachés	0	
Fournisseurs, Avoirs à recevoir		0
Clients et comptes rattachés	0	
Clients, factures à établir		0
Personnel et comptes rattachés	0	
Personnel, Avance sur note de frais		0
Groupe et Associés	0	
Intérêts courus sur compte courant associé		0
TOTAL	0	

DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION**DETAIL DES CHARGES A PAYER**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	
Fournisseurs, factures non parvenues		0
 Dettes fiscales et sociales	 0	
Dettes provisionnées pour congés à payer		0
Dettes provisionnées personnel charges à payer		0
Charges sociales sur congés à payer		0
Organismes sociaux, charges à payer		0
Etat - Charges à payer		0
 Dettes Groupe et Associés	 0	
Intérêts courus sur compte courant associé		0
 Autres dettes	 0	
Clients, avoirs à établir		0
 TOTAL	 0	

DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION**DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE****CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Néant	0
-------	---

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Néant	0
-------	---

INFORMATIONS DIVERSES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

A la constitution, le fonds est constitué avec une dotation initiale de 15 000 € (quinze mille euros) en numéraire, versée par l'un ou les fondateurs au cours du premier exercice social du fonds.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

ENTREPRISES LIEES

NEANT